



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 5 novembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**  
Nombre de présents : 27  
Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**  
Nombre de présents : 27  
Nombre de représentés : 07  
Nombre de votants : 34

**OBJET**

**Affaire n° 2024-153**  
  
**CESSION D'UNE PARCELLE DE  
TERRAIN À BATIR CADASTRÉE  
AO N° 1494, SISE LA RHI RIVIÈRE  
DES GALETS,  
À MADAME MARIE PAMÉLA  
BRÉZÉ  
PROROGATION DES DÉLAIS DE  
SIGNATURE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le mardi 5 novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Mémouna Patel, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 octobre 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 6 novembre 2024.

**LE MAIRE**  
  
**Olivier HOARAU**

Affaire n° 2024-153

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À BATIR CADASTRÉE AO N° 1494,  
SISE LA RHI RIVIÈRE DES GALETS, À MADAME MARIE PAMÉLA BRÉZÉ -  
PROROGATION DES DÉLAIS DE SIGNATURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la Convention Publique d'Aménagement du 11 mars 2003 par laquelle la ville de Le Port a confié à la SEDRE la réalisation de l'opération dénommée « RHI Rivière des Galets Village » ;

**Vu** la délibération n° 2016-015 du conseil municipal du 02 février 2016 relative à l'actualisation des montants plafonds de charges foncières fixés dans le cadre de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » ;

**Vu** la délibération n° 2022-008 du conseil municipal du 8 février 2022 relative à l'approbation de la cession de la parcelle cadastrée AO n° 1494 à madame Marie Paméla BREZE ;

**Vu** la délibération n° 2023-101 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la prorogation des délais de signature de l'acte authentique de vente au 30 juin 2024 ;

**Vu** la situation de la parcelle cadastrée AO n° 1494 dans le périmètre de ladite opération ;

**Vu** le prix de cession du terrain fixé pour un montant forfaitaire de 10 000 € HT conformément à la délibération n° 2016-015 du 02 février 2016 ;

**Vu** l'avis financier du Domaine du 30 décembre 2021 annexé à la délibération municipale n° 2022-008 du 8 février 2022 ;

**Vu** le courrier du 1<sup>er</sup> mars 2024 reçu de madame Marie Paméla BREZE portant demande de prorogation des délais de signature jusqu'au 30 juin 2025 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** que la parcelle cadastrée section AO n° 1494 constitue un lot à bâtir de l'ancienne opération « RHI Rivière des Galets Village » libre et disponible à la vente ;

**Considérant** que la cession de ce terrain est réalisée conformément aux objectifs d'accession à la propriété immobilière poursuivis par l'opération « RHI Rivière des Galets Village »

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » et « logement – Habitat – Politique de la Ville » réunie le 23 octobre 2024 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1** : de confirmer la cession en l'état du terrain communal non bâti cadastré section AO n° 1494 au profit de madame Marie Paméla BREZE, aux prix et conditions définies par la délibération n° 2022-008 du 8 février 2022 ;

**Article 2** : de dire que la réalisation de la vente est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et d'une offre de prêt bancaire définitive ;

**Article 3** : de dire que le cahier des charges de cession de terrains de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » devra être annexé à l'acte de vente ;

**Article 4** : de reporter au 30 juin 2025 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;

**Article 5** : de dire que les frais de réalisation de la vente seront intégralement supportés par l'acquéreur, en sus du prix de la vente ;

**Article 6** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À BATIR CADASTRÉE AO N° 1494, À MADAME MARIE PAMÉLA BREZE, SISE LA RHI RIVIÈRE DES GALETS, À MADAME MARIE PAMÉLA BREZE  
PROROGATION DES DÉLAIS DE SIGNATURE**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la prorogation des délais de signature de l'acte de vente de la parcelle communale cadastrée AO n° 1494 à madame Marie Paméla BREZE, identifiée et recensée dans l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « RHI Rivière des Galets Village ».

Par délibération n° 2022-008 du 8 février 2022, le conseil municipal a autorisé la vente de plusieurs parcelles à cinq familles recensées dans le cadre de l'opération « RHI Rivière des Galets Villages » dont celle de madame Marie Paméla BRÉZÉ.

Un compromis de vente a été signé avec madame Marie Paméla BRÉZÉ le 07 avril 2023. Toutefois, ni le permis de construire ni l'offre de prêt bancaire n'ont pu être obtenus dans les délais impartis. Aussi, par délibération n° 2023-101 du 1<sup>er</sup> août 2023, le conseil municipal a décidé de proroger les délais de signature de l'acte authentique de vente jusqu'au 30 juin 2024.

Madame Marie Paméla BRÉZÉ n'ayant toujours pas obtenu son prêt bancaire aux termes de cette nouvelle échéance, a de nouveau demandé, par courrier du 1<sup>er</sup> mars 2024, la possibilité de proroger les délais de signature jusqu'au 30 juin 2025.

Après avoir sollicité plusieurs banques, madame Marie Paméla BREZE a obtenu un accord de principe d'un établissement bancaire le 23 septembre 2024, ce qui permet de reprendre la procédure de cession immobilière à son profit.

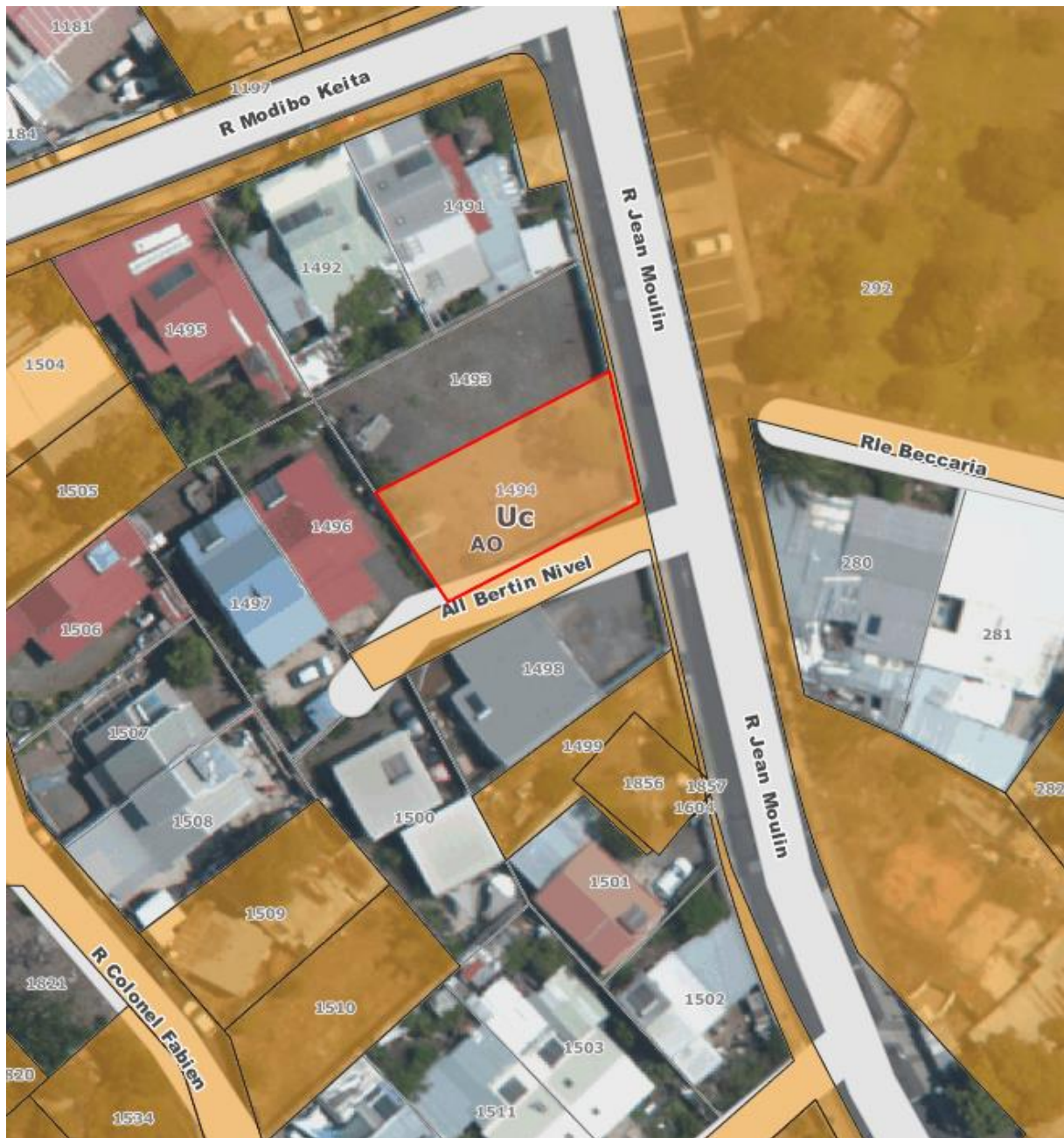
Au vu de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal :

- de confirmer la cession en l'état du terrain communal non bâti cadastré section AO n° 1494 au profit de madame Marie Paméla BRÉZÉ, aux prix et conditions définies par la délibération n° 2022-008 du 8 février 2022 ;
- de dire que la réalisation de la vente est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et d'une offre de prêt bancaire définitive ;
- de dire que le cahier des charges de cession de terrains de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » devra être annexé à l'acte de vente ;
- de reporter au 30 juin 2025 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;
- de dire que les frais de rédaction de l'acte de vente seront intégralement supportés par l'acquéreur, en sus du prix de la vente ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**Pièces jointes :**

- Extrait du plan cadastral
- Avis du Domaine
- Délibérations n° 2023-101 du 1<sup>er</sup> août 2023 et n° 2022-008 du 8 février 2022
- Demande de prorogation.

**ANNEXE 1 : Extrait du plan cadastral**



## ANNEXE 2 : Avis financier du Domaine

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 974-219740073-20241105-DL\_2024\_153-DE



7300-1-SD



Direction Générale Des Finances Publiques  
Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion  
Pôle d'évaluation domaniale  
7 Avenue André Malraux CS 21015  
97744 Saint-Denis CEDEX 9  
téléphone : 02 62 94 05 88  
mél. : [drfp974.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:drfp974.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr)

Le 30 décembre 2021

Le Directeur Régional des Finances  
Publiques de la Réunion

à  
Commune du Port  
M. Salim TIMOL

### POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Patrice FRADIN  
téléphone : 06 92 26 00 37  
courriel : [patrice.fradin@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:patrice.fradin@dgfp.finances.gouv.fr)  
Réf. DS : 6502086  
Réf OSE : 2021-97407-79611

### AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien : Parcelles non bâties cadastrées AO1126-1494-1311-1323-1156-1504-1523

Adresse du bien : RHI Rivière des Galets - 97420 LE PORT

Département : La Réunion

Valeur vénale: 435 240 € assortie d'une marge d'appréciation de  $\pm 10$  % (détail tableau)



Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 974-219740073-20241105-DL\_2024\_153-DE



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le



ID : 974-219740073-20220208-DL\_2022\_008-DE

## 1 - SERVICE CONSULTANT

Consultant : Commune du Port

affaire suivie par : M. Salim TIMOL

## 2 - DATE

de consultation : 25 octobre 2021

de réception : 25 octobre 2021

de visite : actualisation

de dossier en état : 25 octobre 2021

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession aux familles recensées et identifiées dans la RHI Rivière des Galets.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Diverses parcelles de terrain à bâtir cadastrées :

AO 1494	258 m <sup>2</sup>
AO 1156	281 m <sup>2</sup>
AO 1126	245 m <sup>2</sup>
AO 1311-1323	136 m <sup>2</sup>
AO 1504	372 m <sup>2</sup>
AO 1523	320 m <sup>2</sup>

## 5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune du Port

## 6 - URBANISME – RÉSEAUX

PLU du 02/10/2018

Zonage : Uc - réseaux présents

PPR et PPRT : néant

## 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

435 240 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 %

Référence	Contenance	Valeur
AO 1494	258	89 860 €
AO 1156	281	75 870 €
AO 1126	245	60 150 €
AO 1311-1323	136	36 220 €
AO 1504	372	100 440 €
AO 1523	320	88 400 €
		435 240 €

## 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 974-219740073-20241105-DL\_2024\_153-DE



Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le



ID : 974-219740073-20220208-DL\_2022\_008-DE

### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.

Pour le Directeur régional des Finances publiques  
et par délégation,

**Patrice FRADIN**  
Inspecteur des Finances Publiques



Envoyé en préfecture le 22/02/2022  
Reçu en préfecture le 22/02/2022  
Affiché le  
ID : 974-219740073-20220208-DL\_2022\_008-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 39  
Quorum : 13  
A l'ouverture de la séance  
Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 06  
Mise en discussion du rapport  
Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 06  
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-008  
CESSION D'UNITES FONCIERES  
AU PROFIT DES FAMILLES  
RECENSEES OU IDENTIFIEES  
DANS LE CADRE DE  
L'OPERATION DE RESORPTION  
DE L'HABITAT INSALUBRE  
« RHI RIVIERE DES GALETS  
VILLAGE »

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi huit février, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Alain Iafar par Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali par M. Jean-Max Nages, M. Patrice Payet par M. Henry Hippolyte, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Franck Jacques Antoine à 17 h 08, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint à 17 h 09, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint à 17 h 09, Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 12, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 14.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 31 janvier 2022.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 27 FFV 2022

LE MAIRE  
Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-008

**CESSION D'UNITES FONCIERES AU PROFIT DES FAMILLES RECENSEES OU  
IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESORPTION DE  
L'HABITAT INSALUBRE  
« RHI RIVIERE DES GALETS VILLAGE »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération n° 2003-019 du 27 février 2003 par laquelle le conseil municipal a approuvé la Convention Publique d'Aménagement « RHI Rivière des Galets » ;

**Vu** la Convention Publique d'Aménagement signée le 11 mars 2003 entre la Ville et la SEDRE, reçue en Préfecture le 28 mars suivant ;

**Vu** la délibération n° 2016-015 du 02 février 2016 relative à l'actualisation des montants plafonds de charges foncières fixés dans le cadre de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » ;

**Vu** le périmètre de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » ;

**Vu** la situation des parcelles à céder dans le périmètre de ladite opération ;

**Vu** le titre de propriété communal daté du 13 mars 2020 ;

**Vu** les avis financiers du Domaine datés du 24 septembre 2019 et du 30 décembre 2021 fixant la valeur vénale de chaque bien à céder ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 26 janvier 2022 ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 8 février 2022 ;

**Considérant** que la Convention Publique d'Aménagement relative à l'opération « RHI Rivière des Galets Village » a pris fin le 30 juin 2019 ;

**Considérant** qu'à cette même date la commune de Le Port est devenue pleinement propriétaire de ces biens ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver, aux prix et conditions définis au rapport, la vente des parcelles recensées aux familles identifiées de la RHI visées au rapport ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 974-219740073-20241105-DL\_2024\_153-DE

S<sup>2</sup>LOW

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Attaché le 22/02/2022

ID : 974-219740073-20220208-DL\_2022\_008-DE

**Article 2 :** de dire que la cession du lot n° 551 se fera au profit des époux ensemble acquéreurs ;

**Article 3 :** de fixer au 30 juin 2023 au plus tard la date de signature des actes de vente correspondants à chaque situation ;

**Article 4 :** de dire que le Cahier des Charges de Cessions de Terrains de la « RHI Rivière des Galets Village » sera annexé aux promesses et actes authentiques de vente ;

**Article 5 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



Signature of Olivier Hoarau, Mayor of the Commune de Port-Royal, in blue ink. The signature is written over a circular official stamp of the commune.

**CESSION D'UNITES FONCIERES AU PROFIT DES FAMILLES IDENTIFIEES  
DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT  
INSALUBRE « RHI RIVIERE DES GALETS VILLAGE »**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la cession de plusieurs parcelles à bâtir aux familles recensées par l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « RHI Rivière des Galets Village ».

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) établie entre la SEDRE, aménageur-concessionnaire de l'opération, et la Ville de Le Port a pris fin le 30 juin 2019. L'acte de rétrocession, portant sur la plus grande partie des lots à bâtir de l'opération (tranche 1), a été signé le 13 mars 2020 par devant notaire.

La Ville a dès lors pris la gestion de l'opération en régie. Elle peut donc poursuivre librement le programme des cessions immobilières aux familles de la RHI.

Aujourd'hui, la Ville accompagne 5 nouvelles familles en capacité d'acquiescer le foncier nécessaire à la réalisation de leur projet résidentiel.

Les familles concernées, ainsi que les caractéristiques principales de chaque cession, sont mentionnées dans le tableau ci-après :

Famille acquéreur identifiée	Lot	Références cadastrales	Surface (m <sup>2</sup> )	Produit	Prix de vente HT	Prix du Domaine
<b>BREZE Marie Paméla</b>	439	AO 1494	258	PTZ	10 000 €	69 660 €
<b>DERAND Marie Suzie</b> <i>Porteur du projet :</i> <b>DERAND Christlène Marie Françoise</b>	525	AO 1126	245	PTZ	10 000 €	66 150 €
<b>LIBELLE Christophe Klébert et Paulina</b> <i>Porteur du projet :</i> <b>LIBELLE Jean Elivan</b>	428	AO 1523	320	PTZ	10 000 €	86 400 €
<b>LOUISE Marisman</b> <i>Porteur du projet :</i> <b>LOUISE Rohan Jean Marisman</b>	434	AO 1504	372	PTZ	10 000 €	100 440 €
<b>THIBURCE Eddy Jean Fred</b> <b>BOUTIANA-CAVANA Tatiana Marie</b> <b>Ghislaine</b>	104	AO 1323 AO 1311	136	PTZ	10 000 €	36 720 €

S'agissant de la cession du lot 551, il convient d'apporter un complément d'information sur l'identité de la famille acquéreur.

Par délibération n° 2019-154 du conseil municipal du 17 décembre 2019, la Ville a approuvé la cession du lot n° 551 à Monsieur Fabrice TURPIN sans faire mention de l'identité de son épouse, formant ensemble l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

S<sup>2</sup>LOW

Envoyé en p

ID : 974-219740073-20241105-DL\_2024\_153-DE

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 974-219740073-20220208-DL\_2022\_008-DE

Famille acquéreur identifiée	Lot	Références cadastrales	Surface (m <sup>2</sup> )	Prod	VENTE HT	
					VENTE HT	Domaine
TURPIN Jean Fabrice et BERTINI Marie Louisiane	551	AO 1156	281	PTZ	10 000 €	75 870 €

Pour chaque situation, l'acquéreur devra souscrire aux dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) approuvé par délibération du conseil municipal du 28 juillet 2005. L'objet du CCCT, annexé à tout promesse ou acte de vente, est de définir les conditions de cession, de concession ou de location des terrains et immeubles compris dans le périmètre de l'opération.

Il convient également de rappeler que le prix de cession de chaque lot est fixé selon les critères d'éligibilité des familles inscrites dans la délibération du conseil municipal du 02 février 2016 relative aux montants plafonds de charges foncières de l'opération. L'avis financier du Domaine a toutefois été sollicité sur ces ventes, pour être annexé aux présentes.

Les prix et conditions de chaque cession sont encadrés selon les dispositions fixées par l'opération de RHI.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver, aux prix et conditions définis au rapport, la vente des parcelles recensées aux familles de la RHI identifiées ci-dessus ;
- de dire que la cession du lot n° 551 se fera au profit des époux TURPIN et BERTINI ensemble acquéreurs ;
- de fixer au 30 juin 2023 au plus tard la date de signature des actes de vente correspondants à chaque situation ;
- de dire que le Cahier des Charges de Cessions de terrains de la « RHI Rivière des Galets Village » sera annexé aux promesses et actes authentiques de vente ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

#### **Pièces jointes :**

- Plan de situation des parcelles ;
- Avis du Domaine actualisé du 30 décembre 2021.

---

Affaire suivie par la Direction de l'Aménagement du Territoire  
Service Foncier et Gestion du Patrimoine

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1<sup>er</sup> août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 39  
Quorum : 20  
**A l'ouverture de la séance**  
Nombre de présents : 24  
Nombre de représentés : 08  
**Mise en discussion du rapport**  
Nombre de présents : 25  
Nombre de représentés : 08  
Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n° 2023-101  
**CESSION DES PARCELLES  
CADASTREES AO 1494, AO 1523,  
AO 1504, AO 1323-1311 ET AO  
1156  
PROROGATION DES DELAIS  
DE SIGNATURE**

**NOTA** : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 juillet 2023.

LE MAIRE  
  
Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi premier août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Claudette Clain Maillot à 17h07 (affaire n° 2023-093).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

S<sup>2</sup>LO

Envoyé en préfecture le 08/08/2023 ID : 974-219740073-20241105-DL\_2024\_153-DE

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 974-219740073-20230801-DL\_2023\_101-DE

*Affaire n° 2023-101*

**CESSION DES PARCELLES CADASTREES AO 1494, AO 1523, AO 1504, AO  
1323-1311 ET AO 1156  
PROROGATION DES DELAIS DE SIGNATURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** la délibération n° 2003-019 du 17 février 2003 du conseil municipal approuvant la Convention Publique d'Aménagement « RHI Rivière des Galets »

**Vu** la Convention Publique d'Aménagement signée le 11 mars 2003 entre la Ville et la SEDRE, reçue en Préfecture le 28 mars suivant ;

**Vu** la délibération n° 2016-015 du 02 février 2016 du conseil municipal relative à l'actualisation des montants plafonds de charges foncières fixés dans le cadre de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » ;

**Vu** la fin de la Convention publique d'aménagement établie avec la SEDRE sur l'opération de RHI Rivière des Galets Village le 30 juin 2019 ;

**Vu** l'acte de rétrocession foncière établi le 13 mars 2020 entre la SEDRE et la commune de Le Port, régulièrement enregistré et publié auprès du Service de la publicité Foncière de la Réunion le 9 avril 2020 volume 2020P n° 2113 ;

**Vu** la délibération n° 2022-008 du 08 février 2022 du conseil municipal relative à la cession d'unités foncières communales au profit des familles recensées ou identifiées dans le cadre de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « RHI Rivière des Galets Village » ;

**Vu** le courriel daté du 7 juin 2023 du notaire en charge de la rédaction des actes de vente sollicitant la prorogation des délais de signature pour les dossiers des familles BREZE, LIBELLE, LOUISE, THIBURCE – BOUTIANA-CAVANA, et TURPIN - BERTINI ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 19 juillet 2023 ;

***Après avoir délibéré et à l'unanimité,***

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

S<sup>2</sup>LO

Envoyé en préfecture le 06/08/2023 ID : 974-219740073-20241105-DL\_2024\_153-DE

Reçu en préfecture le 06/08/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 974-219740073-20230801-DL\_2023\_101-DE

## DECIDE

**Article 1 :** d'approuver la poursuite des ventes aux familles identifiées et recensées de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » des parcelles cadastrées AO 1494, AO 1523, AO 1504, AO 1323-1311 et AO 1156 aux prix et conditions définies par la délibération n° 2022-008 du 8 février 2022 ;

**Article 2 :** de reporter au 30 juin 2024 au plus tard, la date de réalisation de ces ventes par actes authentiques ;

**Article 3 :** de dire que les cahiers des charges de cessions de terrains de l'opération « RHI Rivière des Galets Village » devront être annexés aux actes de ventes ;

**Article 4 :** de dire que les frais de réalisation des ventes seront intégralement supportés par les acquéreurs, en sus des prix des ventes ;

**Article 5 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

  
OLIVIER HOARAU



**ANNEXE 4 : Echange de courrier**

BREZE Marie, Pamela  
10 Rue Jean Moulin  
Rivière des Galets  
97420 le Port  
Mail : [bmpamela12974@gmail.com](mailto:bmpamela12974@gmail.com)

Port le, 01 mars 2024

9 Rue Renaudière de Vaux  
BP 62004  
97821 le Port Cedex

Référence dossier : AO 1494  
Opération projetée : Achat du terrain et construction neuve  
Objet : demande de prorogation

Monsieur le Maire,

Je vous adresse par la présente lettre ma demande de prorogation pour l'achat du terrain parcelle AO 1494 une première prorogation a été effectué le 30 juin 2023 pour la fin du 30 juin 2024.

J'ai du annulé la première demande de permis de construire pour refaire une autre demande le 26 janvier 2024. Or à ce jour je suis dans l'attente de mon permis et la construction n'a pas encore commencer.

Actuellement les banques et les maisons de crédit n'accordent pas de prêt pour l'achat du terrain car la conjoncture actuelle ne le permet pas, tout les dossiers bancaire pour l'achat ou le financement d'un terrain reste en suspend car le taux endettement dépasse les 39 %.

Je vous demande de décalé la date de signature l'acte de vente de ma parcelle pour une année supplémentaire.

Par conséquent, je vous sollicite ma demande de prorogation d'un délai d'un an jusqu'au 30 juin 2025.

je reste dans l'attente de votre retour et vous remercie par avance de l'attente portée à notre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, ma respectueuse salutations.

Brézé Marie Pamela

